

FORUM STATUTAIRE

Rapport
CG-FORUM(2021)01-02final
12 février 2021

Le travail de jeunesse : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux

Commission des questions d'actualité
Rapporteurs¹ : Ilur METSHIN, Fédération de Russie (L, GILD)
Thomas ANDERSSON, Suède (R, GILD)

Résolution 463 (2021).....	2
Recommandation 450 (2021).....	4
Exposé des motifs.....	6

Résumé

Le présent rapport fournit une analyse de l'importance du travail de jeunesse dans les États membres, assortie d'exemples de bonnes pratiques sur la façon dont ce travail devrait être accompagné à l'échelle locale et régionale. Soulignant que les jeunes sont des partenaires précieux et légitimes des pouvoirs publics, le rapport insiste sur l'importance d'investir dans le travail de jeunesse afin de créer une société plus inclusive et plus démocratique.

Les pouvoirs locaux et régionaux sont invités à concevoir et mettre en œuvre des politiques de jeunesse innovantes et à nouer le dialogue avec les jeunes, en échangeant les bonnes pratiques non seulement entre eux mais aussi avec les initiatives de jeunesse et les autres parties prenantes. L'objectif est de concevoir des politiques plus efficaces en matière de travail de jeunesse et de garantir le développement continu des compétences des travailleurs de jeunesse. Il est recommandé aux responsables locaux et régionaux et aux administrations placées sous leur autorité de prendre l'initiative de développer des contacts, de créer des espaces pour les jeunes et d'investir suffisamment de ressources dans le travail de jeunesse. Le rapport fournit aux pouvoirs locaux et régionaux plusieurs lignes directrices visant à renforcer la coordination du travail de jeunesse entre tous les niveaux de gouvernance.

Le rapport présente également un ensemble de recommandations destinées aux gouvernements nationaux, qui encouragent ceux-ci à soutenir constamment les pouvoirs locaux et régionaux pour l'élaboration d'outils spécifiques de documentation et de suivi du travail de jeunesse.

1 L : Chambre des pouvoirs locaux / R : Chambre des régions
PPE/CCE : Groupe du Parti populaire européen du Congrès
SOC/V/DP : Groupe Socialistes, Verts et Démocrates Progressistes
GILD : Groupe indépendant libéral et démocratique
CRE : Groupe des Conservateurs et Réformistes européens
NI : Membre n'appartenant à aucun groupe politique du Congrès

RÉSOLUTION 463 (2021)²

1. Le Conseil de l'Europe (le "CdE") reconnaît que les jeunes sont de puissants agents de changement et considère le travail de jeunesse comme une contribution importante dans ce domaine. Comparé à l'éducation formelle et aux services sociaux, le travail de jeunesse peut être un secteur relativement restreint, mais non moins important compte tenu de son impact sur les jeunes citoyens qui s'engagent dans un processus participatif et qui cherchent à être informés de leurs droits et des opportunités qui s'offrent à eux.

2. A la fois indicateurs du bien-être d'une société et principaux moteurs de changement, les jeunes doivent être reconnus comme des citoyens à part entière qui contribuent à façonner les sociétés européennes. Il faut s'efforcer à les accompagner à travers l'élaboration et la mise en œuvre de politiques innovantes en faveur de la jeunesse, ainsi que par le développement de nouvelles idées pour le travail de jeunesse, ajustables en fonction des besoins individuels et des contextes locaux.

3. Le Comité des Ministres du CdE a adressé une recommandation aux Etats membres sur le travail de jeunesse ([CM/Rec\(2017\)4](#)) dans un document politique fondamental sur le sujet, soulignant l'impact positif et le rôle central que le travail de jeunesse peut jouer dans la prévention et le traitement de l'exclusion sociale et dans la promotion des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme.

4. En outre, le travail de jeunesse est l'une des priorités de la stratégie sectorielle pour la jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2030 ([CM/Résolution\(2020\)2](#)), l'accent étant mis en particulier sur le renforcement, la reconnaissance et la promotion des politiques et pratiques du travail de jeunesse en intégrant le travail de jeunesse dans le cadre de la politique de jeunesse, notamment par le biais d'un programme européen pour le travail de jeunesse et de sa mise en œuvre en étroite coopération avec l'Union européenne.

5. Parallèlement aux objectifs fixés par le CdE, et en s'inspirant des travaux du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ("le Congrès") s'exprime depuis longtemps sur l'importance de l'autonomisation des jeunes et sur l'urgence d'instituer le travail de jeunesse comme moyen d'atteindre l'objectif de construire des sociétés plus inclusives et plus démocratiques.

6. Il y a près de deux décennies, dans la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale adoptée en 2003, le Congrès a défini la participation et la citoyenneté active des jeunes comme "le droit, les moyens, l'espace et la possibilité et, le cas échéant, le soutien pour participer et influencer les décisions et s'engager dans des actions et des activités afin de contribuer à la construction d'une société meilleure".

7. Le Congrès s'est également engagé à promouvoir la participation des jeunes au sein de sa propre institution. Afin de poursuivre son dialogue avec les jeunes et de les impliquer dans ses travaux, un jeune délégué par pays, âgé de 18 à 30 ans, parmi les 47 délégations nationales, est invité à assister à deux sessions aux côtés des membres des délégations et à prendre part à toutes les discussions et réunions pendant une année.

8. Conformément à ce qui précède, le Congrès,

a. prend acte de la responsabilité des collectivités locales et régionales dans le soutien des jeunes afin qu'ils puissent jouir pleinement de leur potentiel en tant que membres autonomes de la société, non seulement en leur fournissant des services mais aussi en coordonnant des activités pertinentes au niveau local, dans le but de leur permettre de planifier leur propre avenir et d'exercer leur citoyenneté démocratique ;

b. reconnaît que les collectivités locales et régionales sont les premières responsables de la réussite de la mise en œuvre du travail de jeunesse, ce qui exige une attention particulière sur la manière dont les ressources données sont utilisées et sur l'adéquation entre les procédures et les conditions de vie et de travail des jeunes si l'on veut que le travail de jeunesse soit efficace et efficient ;

² Discussion et adoption par le Forum statutaire le 12 février 2021 (voir le document [CG-FORUM\(2021\)01-02](#), exposé des motifs), rapporteurs : Ilsur METSHIN, Fédération de Russie (L, GILD) et Thomas ANDERSSON, Suède (R, GILD).

c. prend en considération les circonstances, les besoins, les intérêts, les idées et les expériences différenciés des jeunes ;

d. note que le travail entrepris avec et par les jeunes est essentiel pour trouver des solutions en vue d'un monde plus sûr, plus sain et plus solidaire, à commencer par la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations unies (notamment en ce qui concerne le changement climatique et les actions liées à l'environnement) et lors de la gestion de situations de crise (telles que les récentes crises des réfugiés et celle de la COVID19), et l'impact qu'ils ont eu et continue d'avoir sur la cohésion sociale, le marché du travail, l'économie, la scolarisation et le secteur de la santé) ;

e. encourage vivement les collectivités locales et régionales de ses États membres à prendre l'initiative de développer des contacts avec les initiatives et organisations de jeunes et les animateurs de jeunesse sur leur territoire à cette fin.

9. Le Congrès appelle les collectivités locales et régionales à :

a. investir des ressources suffisantes, tant humaines que financières, dans le travail de jeunesse, tant lorsque ce travail est fourni par les autorités que par les ONG, et intégrer une approche ouverte à l'évolution dans leur planification, avec des procédures permettant d'évaluer régulièrement l'impact de la législation, des politiques et des activités liées au travail de jeunesse, en gardant à l'esprit le bien-être des générations futures ;

b. prévoir (si la jeunesse relève de leurs compétences, ce qui n'est pas toujours le cas des collectivités régionales) des espaces suffisants pour le travail de jeunesse et la formation des animateurs de jeunesse (professionnels et bénévoles) pour la mise en place d'un travail de jeunesse de qualité, en accordant une attention particulière à la situation des jeunes isolés ou défavorisés qui, souvent, ne sont pas directement en contact avec les divers programmes et projets municipaux ou régionaux ;

c. veiller à ce que les informations soient recueillies et diffusées de manière à permettre aux jeunes citoyens de prendre part aux discussions en partant des mêmes connaissances et de les interpréter selon leur propre perspective, en gardant à l'esprit que cette collecte d'informations nécessite l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs pertinents, clairs et mesurables, suivie d'analyses concrètes, d'outils, de l'élaboration de la qualité et de l'adoption d'innovations ainsi que d'efforts communs de toutes les parties prenantes pour coopérer autour de ces objectifs ;

d. développer des partenariats avec les ONG et les organisations de jeunesse pour des initiatives environnementales communes visant à renforcer les capacités des jeunes en tant que futurs dirigeants et forces motrices d'un nouveau régime de changement climatique ;

e. se référer à la recommandation CM/Rec(2017)4 sur le travail de jeunesse lors de l'élaboration de politiques et de stratégies pour le travail de jeunesse et utiliser le portefeuille du CdE en matière de travail de jeunesse, et participer activement aux examens quinquennaux de la CM/Rec(2017)4, dont le premier doit avoir lieu en 2022 ;

f. promouvoir le Manuel du Conseil de l'Europe "Questions de genre pour aborder la violence fondée sur le genre affectant les jeunes », et soutenir le travail de jeunesse sur les questions d'égalité de genre et de violence fondée sur le genre par un financement et des structures durables et par un cadre basé sur les compétences pour l'éducation et la formation des travailleurs de jeunesse ;

g. envisager de demander le label de qualité du CdE concernant les centres de jeunesse pour les centres de jeunesse locaux et de créer des centres de jeunesse s'il n'y en a pas ;

h. coopérer avec les ONG et associations locales de jeunesse et les encourager à demander, au Fonds européen pour la jeunesse, le financement d'activités pilotes.

10. Enfin, le Congrès réaffirme son intention de poursuivre sa coopération avec la Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe, en particulier avec le Service de la jeunesse, sur la promotion de la participation des jeunes et l'accès des jeunes aux droits sociaux.

RECOMMANDATION 450 (2021)³

1. Le Conseil de l'Europe (le "CdE") reconnaît que les jeunes sont de puissants agents de changement et considère le travail de jeunesse comme une contribution importante dans ce domaine. Comparé à l'éducation formelle et aux services sociaux, le travail de jeunesse peut être un secteur relativement restreint, mais non moins important compte tenu de son impact sur les jeunes citoyens qui s'engagent dans un processus participatif et qui cherchent à être informés de leurs droits et les opportunités qui s'offrent à eux.

2. A la fois indicateurs du bien-être d'une société et principaux moteurs de changement, les jeunes doivent être reconnus comme des citoyens à part entière qui contribuent à façonner les sociétés européennes. Il faut s'efforcer de les accompagner par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques innovantes en faveur de la jeunesse, ainsi que de nouvelles idées pour le travail de jeunesse, adaptables aux besoins individuels et aux contextes locaux.

3. Le Comité des Ministres du CdE a adressé une recommandation aux Etats membres sur le travail de jeunesse ([CM/Rec\(2017\)4](#)) dans un document politique fondamental sur le sujet, soulignant l'impact positif et le rôle central que le travail de jeunesse peut jouer dans la prévention et le traitement de l'exclusion sociale et dans la promotion des valeurs de la démocratie et des droits de l'homme.

4. En outre, le travail de jeunesse est l'une des priorités de la stratégie sectorielle pour la jeunesse du CdE pour 2030 ([CM/Résolution\(2020\)2](#)), l'accent étant mis en particulier sur le renforcement, la reconnaissance et la promotion des politiques et pratiques du travail de jeunesse en intégrant le travail de jeunesse dans le cadre de la politique de la jeunesse, notamment par le biais d'un programme européen pour le travail de jeunesse et de sa mise en œuvre en étroite coopération avec l'Union européenne.

5. Parallèlement aux objectifs fixés par le CdE, et en s'inspirant des travaux du secteur jeunesse du CdE, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux ("le Congrès") s'exprime depuis longtemps sur l'importance de l'autonomisation des jeunes et sur l'urgence de mettre en œuvre le travail de jeunesse comme moyen d'atteindre l'objectif de construire des sociétés plus inclusives et plus démocratiques.

6. Il y a près de deux décennies, dans la Charte Européenne révisée sur la Participation des Jeunes à la Vie Locale et Régionale adoptée en 2003, le Congrès a défini la participation et la citoyenneté active des jeunes comme "le droit, les moyens, l'espace et la possibilité et, le cas échéant, le soutien pour participer et influencer les décisions et s'engager dans des actions et des activités afin de contribuer à la construction d'une société meilleure".

7. Le Congrès s'est également engagé à promouvoir la participation des jeunes au sein de sa propre institution. Afin de poursuivre son dialogue avec les jeunes et de les impliquer dans ses travaux, un jeune délégué par pays, âgé de 18 à 30 ans, parmi les 47 délégations nationales, est invité à assister à chaque session aux côtés des membres des délégations et à prendre part à toutes les discussions et réunions.

8. Conformément à ce qui précède, le Congrès encourage les États membres du CdE à :

a. mettre en œuvre la recommandation du Comité des Ministres [CM/Rec\(2017\)4](#) sur le travail de jeunesse dans leur pays, soutenant ainsi également le travail de jeunesse au niveau local, notamment en le traduisant dans leurs langues (actuellement disponible en 20 langues) et en participant activement aux examens quinquennaux du [CM/Rec\(2017\)4](#), dont le premier doit avoir lieu en 2022 ;

b. encourager les collectivités locales et régionales à travailler avec les ONG et les initiatives de jeunesse, adoptant une approche ouverte à l'évolution, avec des procédures permettant d'évaluer l'impact de la législation, des politiques et des actions concrètes liées au travail de jeunesse, en vue du bien-être des générations futures ;

c. aider les autorités locales à demander le label de qualité du CdE pour les centres locaux de jeunesse.

³ Voir note de bas de page n°2.

9. En outre, le Congrès réitère l'invitation faite précédemment aux Etats membres du Conseil de l'Europe dans ses résolutions 346(2012) et 386(2015) d'inclure des jeunes dans leurs délégations nationales au Congrès, à la fois en tant que représentants et suppléants, afin que la composition du Congrès reflète celle des sociétés européennes.

EXPOSÉ DES MOTIFS⁴

1. INTRODUCTION

Contexte du rapport

1. Le Conseil de l'Europe considère que les jeunes sont de puissants moteurs du changement et que dans ce domaine, le travail de jeunesse joue un rôle majeur. Ainsi, l'autonomisation des jeunes devrait être soutenue par des politiques gouvernementales permettant aux jeunes de développer pleinement leur potentiel en tant que membres autonomes de la société.

2. Le Conseil de l'Europe s'est également engagé à mettre en œuvre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (ODD), et notamment l'ODD 10 « Réduire les inégalités » et l'ODD 11 « Villes et communautés durables » visant à établir une société plus inclusive, plus durable et plus démocratique. À cet égard, la recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur le travail de jeunesse ([CM/Rec\(2017\)4](#))⁵, un document politique essentiel en la matière, souligne l'impact positif et le rôle central que le travail de jeunesse peut jouer pour prévenir et combattre l'exclusion sociale et promouvoir les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme. En outre, le travail de jeunesse est l'une des priorités de la Stratégie 2030 du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe ([CM/Résolution\(2020\)2](#)), l'accent étant mis sur le renforcement, la reconnaissance et la promotion des politiques et pratiques relatives au travail de jeunesse, en intégrant celui-ci dans le cadre des politiques de jeunesse, au moyen en particulier d'un programme européen dans ce domaine et de sa mise en œuvre en coopération étroite avec l'Union européenne.

3. Parallèlement aux objectifs définis par le Conseil de l'Europe, et s'inspirant du travail du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (« le Congrès ») affirme depuis longtemps l'importance de donner des responsabilités aux jeunes et l'urgence de mettre en œuvre le travail de jeunesse afin d'atteindre l'objectif de construire des sociétés plus inclusives et plus démocratiques. Il y a presque vingt ans, dans la Charte Européenne révisée de la Participation des Jeunes à la Vie Locale et Régionale adoptée en 2003, le Congrès a défini la participation des jeunes et la citoyenneté active comme le fait d'« avoir le droit, les moyens, la place et la possibilité et, si nécessaire, le soutien voulu pour participer aux décisions, influencer sur elles et s'engager dans des actions et activités de manière à contribuer à la construction d'une société meilleure ».

4. Au cours des dix dernières années, le Congrès a adopté plusieurs textes sur le sujet, notamment la Résolution 346(2012) « Jeunesse et démocratie », la Résolution 366(2014) « Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation », la [Résolution 319\(2010\)](#) sur « L'intégration des jeunes des quartiers défavorisés », qui prône la mise en œuvre, au niveau local, de programmes et pratiques – conçus avec la pleine participation des jeunes eux-mêmes – qui aient des résultats positifs pour les jeunes et leur donnent confiance en eux, et la Résolution 414(2017)⁶ sur le rôle des politiques en matière de travail de jeunesse dans le soutien de la transition des jeunes vers l'âge adulte, reconnaissant le travail de jeunesse et les travailleurs de jeunesse comme des acteurs majeurs pour le développement de notre société et encourageant constamment les États membres à renforcer les politiques visant à favoriser leur emploi. En 2019, le Congrès a adopté sa Résolution 442(2019) et sa Recommandation 433(2019) « Les droits sociaux des jeunes : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux », dans lesquelles il souligne le rôle essentiel que jouent les pouvoirs locaux et régionaux en vertu de leurs compétences dans le domaine social, en permettant aux jeunes d'accéder à leurs droits sociaux et de les exercer⁷.

⁴ Le présent exposé des motifs s'inspire du document élaboré par le consultant du Conseil de l'Europe, Jonas Agdur, président d'InterCity Youth, le réseau européen des services locaux de travail de jeunesse. La contribution écrite est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

⁵ Recommandation CM/REC (2017)4 du Comité des Ministres aux États membres relative au travail de jeunesse

⁶ RES 346(2012) Jeunesse et démocratie : l'évolution de l'engagement politique des jeunes

RES 366(2014) Donner aux jeunes Roms les moyens d'agir par la participation : concevoir des politiques efficaces aux niveaux local et régional

RES 414(2017) Éternellement jeunes ? Le rôle des politiques et du travail de jeunesse aux niveaux local et régional dans le soutien de la transition des jeunes vers l'autonomie et la vie professionnelle

⁷ https://search.coe.int/congress/pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168093c4ed

<https://rm.coe.int/les-droits-sociaux-des-jeunes-le-role-des-pouvoirs-locaux-et-regionaux/1680932eb0>

5. Dans la même dynamique, le Congrès a intégré à ses priorités 2017-2020 un chapitre sur l'autonomisation des jeunes, dans lequel il a rappelé que depuis 2014 il associait des délégués jeunes à ses travaux, en particulier lors des sessions plénières. Il a promis d'« encourager une plus grande participation et un meilleur dialogue entre les autorités locales et régionales et les systèmes éducatifs à travers l'Europe » afin de favoriser une plus grande participation des jeunes.

6. En 2019, le Conseil consultatif pour la jeunesse (CCJ) du Conseil de l'Europe a invité la commission des questions d'actualité du Congrès à coopérer sur l'élaboration d'un rapport relatif au travail de jeunesse, dont les constats et les conclusions pourraient apporter un éclairage important à la 3^e Convention européenne sur le travail de jeunesse⁸, un événement de grande ampleur qui sera organisé par le ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse, pendant la période où l'Allemagne présidera à la fois l'Union européenne (de juillet à décembre 2020) et le Comité des Ministres (de novembre 2020 à mai 2021). Cet événement contribuera de manière déterminante à faire du programme européen en matière de travail de jeunesse un cadre stratégique pour le développement et le renforcement des pratiques et politiques pertinentes en Europe.

7. Conformément à l'engagement du Congrès d'autonomiser la jeunesse, et en réponse à la proposition faite par le Conseil consultatif pour la jeunesse, les rapporteurs ont élaboré le présent rapport. Celui-ci affirme que le travail de jeunesse est indispensable à la construction de sociétés plus inclusives et plus démocratiques et qu'il contribue de manière positive, avec les travailleurs de jeunesse – qu'ils soient salariés ou bénévoles – à tous les niveaux, notamment local et régional, à la responsabilité et l'engagement des jeunes. Les rapporteurs soulignent que les pouvoirs locaux et régionaux ont la responsabilité d'aider les jeunes à réaliser pleinement leur potentiel en tant que membres autonomes de la société, non seulement en fournissant des services mais aussi en coordonnant les activités pertinentes au niveau local, afin de leur permettre de planifier leur avenir et d'exercer leur citoyenneté démocratique.

En quoi consiste le travail de jeunesse ?

8. Dans le secteur de la jeunesse, l'une des plus grandes difficultés consiste à définir le travail de jeunesse. Le concept de travail de jeunesse peut en réalité se rapporter à divers aspects tels que sa fonction, ses objectifs, son cadre de travail (emploi ou bénévolat), ses valeurs intrinsèques, ses méthodes et ses activités ou différentes combinaisons. Il est donc facile de comprendre pourquoi il existe autant de définitions en Europe. Cependant, pour aller plus loin et donner une image plus claire de ce qu'est le travail de jeunesse, il est essentiel d'être conscient que ces définitions ne s'excluent pas mutuellement ; elles sont simplement axées sur des aspects différents. La question est de savoir comment associer ces différentes perspectives d'une manière claire et cohérente.

9. Comme indiqué dans la CM/Rec(2017)4 précitée, « la fonction première du travail de jeunesse consiste à motiver les jeunes et à les aider à trouver et à suivre des voies constructives dans la vie, et à contribuer ainsi à leur développement personnel et social, et au fonctionnement de la société dans son ensemble. Le travail de jeunesse réalise cette tâche en donnant aux jeunes les moyens de se lancer activement dans la conception, l'élaboration, la réalisation et l'évaluation d'initiatives et d'activités qui correspondent à leurs besoins, à leurs centres d'intérêt, à leurs idées, à leur expérience et à leurs objectifs. »

10. En résumé, le travail de jeunesse consiste à amener les jeunes à participer à un processus commun visant à créer, organiser, planifier, préparer, mettre en œuvre et évaluer des activités élaborées sur la base de leurs besoins, leurs centres d'intérêt, leurs idées, leur expérience et leurs objectifs. Par ce processus d'apprentissage non formel et informel, les jeunes acquièrent les connaissances, les compétences, les comportements et les valeurs qui renforceront leur autodétermination et les aideront à devenir des citoyens actifs et autonomes, contribuant ainsi à leur développement personnel et social. Ce travail devrait avoir pour principe directeur de se fonder sur les droits et les besoins, et d'être inclusif et orienté vers les jeunes, leurs besoins, leurs intérêts et leurs capacités.

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a élaboré un guide utile sur la Recommandation CM/Rec(2017)4 relative au travail de jeunesse, intitulé Pleins feux sur la jeunesse. Ce guide décrit ce qu'est le travail de jeunesse et présente de nombreux exemples de bonnes pratiques provenant de divers États membres.

2. QUE PEUVENT FAIRE LES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR SOUTENIR LE TRAVAIL DE JEUNESSE ?⁹

11. Si le travail de jeunesse peut prendre la forme d'échanges internationaux de jeunes ou de mouvements de jeunesse mondiaux, il trouve ses racines au niveau local. Il débute lorsque de jeunes citoyens saisissent l'occasion de s'engager dans un processus participatif. Leurs raisons peuvent être multiples : de s'amuser le vendredi soir jusqu'à promouvoir des opportunités de « qualité »¹⁰ pertinentes pour d'autres jeunes ou s'engager dans le bénévolat, etc. Certains peuvent le faire en toute indépendance, sans aucun soutien voire malgré certaines résistances, tandis que d'autres ne l'auraient jamais fait s'ils n'avaient pas été activement encouragés ou accompagnés. Un travail de jeunesse de qualité ne se fait pas tout seul : la participation a besoin d'un bon terrain pour prospérer. Le rôle des pouvoirs locaux et régionaux est alors de rendre cette possibilité aussi attractive et accessible que possible, en enrichissant ce terrain pour garantir un travail de jeunesse de qualité.

12. Cependant, les conditions à remplir pour y parvenir sont extrêmement diverses. Les banlieues urbaines défavorisées et les petits villages ruraux se heurtent à des difficultés qui ne sont pas les mêmes, qu'il s'agisse de la capacité des ressources disponibles ou des besoins et des aspirations de leurs citoyens. À cet égard, il est important de garder à l'esprit que le travail de jeunesse est, même dans les grandes villes et les régions, un secteur relativement restreint, doté de ressources limitées. S'engager auprès des jeunes est l'un des éléments clés et la coopération avec les autres peut être déterminante.

13. En toute logique, les pouvoirs locaux et régionaux devraient s'investir dans le dialogue avec tous les jeunes citoyens. Il est rare que la jeunesse désorganisée, isolée et défavorisée, socialement exclues et mal informées bénéficie directement des différents programmes et projets municipaux ou régionaux. Par conséquent, il est nécessaire de s'employer à aller chercher les jeunes là où ils se trouvent afin de leur proposer des réponses ciblées et adaptées.

14. Les pouvoirs locaux et régionaux doivent prendre leurs décisions sur la base d'informations et de connaissances pertinentes et mises à jour. Un plan stratégique à long terme pour construire une vision commune est crucial. Si l'on veut que les objectifs soient réalistes, ils doivent être fondés sur des résultats réalisables ; si l'on veut qu'ils soient atteints, les objectifs doivent reposer sur la meilleure façon de concevoir les pratiques visant à distribuer les ressources nécessaires.

15. Si l'on veut que le travail de jeunesse « corresponde et réponde aux besoins, aux centres d'intérêt, aux idées et à l'expérience des jeunes tels qu'ils les perçoivent »¹¹, les jeunes doivent être systématiquement consultés au sujet de ces aspects. Cela pourrait se faire par le biais de questionnaires, de groupes de discussion, de débats et d'autres initiatives de citoyenneté active, en impliquant directement les jeunes dans l'ensemble du processus, y compris dans le processus décisionnel, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités et l'intégration des divers intérêts et besoins des jeunes, qui changent selon les villes et les villages. Au moment de choisir une méthode, toutefois, il convient de garder à l'esprit que des groupes de jeunes différents sont susceptibles de donner des réponses différentes et qu'il est donc important de veiller à consulter, représenter et impliquer directement tous les groupes. En fonction des ressources, des conditions géographiques et des structures socioéconomiques, il est également important de connaître ces différences éventuelles au moment d'établir des priorités.

⁹ Tous les exemples de bonnes pratiques fournis dans le rapport sont présentés dans des encadrés.

¹⁰ Le degré de "qualité" peut être défini comme la mesure dans laquelle une chose remplit bien sa fonction ; dans quelle mesure les résultats réels répondent aux objectifs du travail de jeunesse et contribuent au développement personnel et social des jeunes. Voir le rapport du groupe d'experts sur les systèmes de qualité du travail de jeunesse dans les États membres de l'UE "Qualité du travail de jeunesse".

¹¹ Principes clés du travail de jeunesse : <http://159.69.211.24/~changema/bullet-point/%EF%82%A7to-be-based-on-and-respond-to-the-needs-interests-ideas-and-experiences-of-young-people-as-perceived-by-themselves-thus-bringing-added-value-and-or-joy-in-life/b>

16. Répondre aux besoins des jeunes par le biais du travail de jeunesse devrait s'accompagner d'une autre dimension, celle des objectifs pour la jeunesse. La stratégie de l'UE pour la jeunesse, qui constitue le cadre de coopération de l'UE en matière de politique de la jeunesse et des objectifs européens pour la jeunesse 2019-2027, mentionne 11 objectifs européens pour la jeunesse qui identifient les domaines intersectoriels qui affectent la vie des jeunes et soulignent les défis à relever (connecter l'UE avec la jeunesse, égalité entre les sexes, sociétés inclusives, apprentissage de qualité, espace et participation pour tous etc.). Cette dimension doit aussi prendre en considération l'aspect individuel et les objectifs propres à chaque jeune.

17. Les rapporteurs insisteraient sur la responsabilité qui revient aux pouvoirs locaux et régionaux de s'assurer que ces connaissances et ces informations sont rassemblées et diffusées dans un format accessible, afin que les jeunes citoyens concernés puissent prendre part aux débats sur la base des mêmes connaissances et donner leur propre interprétation.

Projet d'espaces publics, région de Novosibirsk (Fédération de Russie) : ce projet vise à faciliter l'accès des jeunes, dans les petites villes et les zones rurales de Novosibirsk, aux différents événements de la vie culturelle qui pourraient répondre à leurs attentes et leurs besoins. Il est mis en œuvre par des travailleurs de jeunesse dans les petites villes, les zones rurales et les villages en partenariat avec la jeunesse locale. Il nécessite l'intervention de deux personnes : un garant (représentant de la collectivité locale) et un coordinateur du futur espace (un jeune résident de la petite ville ou du village). Les « espaces » sont ouverts sous la forme d'organes structurels autonomes liés à des centres de jeunesse ou des institutions culturelles ou sportives. Résultats positifs : six « espaces publics » ont été créés et, lors de la seconde édition du projet, huit personnes ont été employées en tant qu'administrateurs des « espaces publics ».

2.1 Mettre en place des infrastructures de soutien au travail de jeunesse

18. Lorsqu'une politique en matière de travail de jeunesse et les objectifs mesurables correspondants sont clairement définis, le rôle des pouvoirs locaux et régionaux consiste à mettre en place une infrastructure durable pour le travail de jeunesse, adaptée à cette politique et permettant de la mettre en œuvre. Cela doit se faire en concertation avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les jeunes, en tenant compte de leur vécu et de leurs idées.

Au moment de créer cette infrastructure, il est crucial d'examiner les moyens de s'assurer que:

- le travail de jeunesse est reconnu, soutenu au niveau politique et réglementé, en veillant également à ce que les parcours éducatifs permettant de remplir ce rôle soient promus et accessibles ;
- il existe des structures et des processus clairs et reconnus permettant aux jeunes citoyens d'exercer leur influence sur le processus décisionnel¹² ;
- tous les jeunes citoyens ont un accès équitable à un travail de jeunesse de qualité ;
- il existe des installations sécurisées et adaptées, des « espaces » dotés des équipements nécessaires où les jeunes peuvent se réunir et « explorer, exposer et développer leurs centres d'intérêt et leurs talents, ainsi que leurs idées pour l'avenir » ;
- les prestataires de travail de jeunesse peuvent être flexibles et s'adapter à l'évolution des besoins, des idées, des centres d'intérêt et des objectifs des jeunes ;
- tous les jeunes citoyens obtiennent des informations adaptées sur leurs droits et leurs possibilités de participer aux activités liées au travail de jeunesse à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne ;

¹² La participation est un droit de l'homme fondamental, reconnu notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle est un principe essentiel des droits de l'homme et une condition nécessaire à l'exercice d'une citoyenneté démocratique effective pour tous. Le manuel du Conseil de l'Europe « Parole aux jeunes ! » a été produit pour aider les collectivités territoriales, les organisations de jeunesse et les jeunes dans l'action qu'ils mènent pour que les jeunes aient véritablement la parole dans le cadre d'une participation démocratique de la jeunesse. Le manuel accompagne la Charte européenne révisée du Congrès sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Voir aussi le [système de gestion du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe](#).

- le financement des organisations de jeunesse et des prestataires de travail de jeunesse est juste, durable¹³, transparent et accessible ;
- les travailleurs de jeunesse disposent des compétences pertinentes¹⁴ et peuvent développer leurs compétences si nécessaire¹⁵ ;
- le travail de jeunesse fait l'objet d'études et d'un suivi adéquats, à des fins d'évaluation et de développement ;
- il existe des structures et des processus de coopération intersectoriels performants.
- l'infrastructure reste adaptée aux besoins de la communauté des jeunes, en veillant à ce que le plus grand nombre possible de jeunes y aient accès, en tenant compte de l'évolution démographique de la région
- les ONG de jeunesse peuvent utiliser librement les installations et déterminer quelle plateforme de coopération devrait être présente pour s'assurer que les ONG aient l'accès nécessaire aux installations et aux infrastructures

19. Afin de satisfaire ces exigences, les autres organisations traitant du sujet pourraient apporter beaucoup de connaissances et d'idées. Néanmoins, si l'on veut que l'argent public soit dépensé conformément à ces politiques et de la façon la plus efficace, il convient de vérifier ces points à la lumière du contexte dans lequel le travail de jeunesse sera mis en œuvre.

20. Le travail de jeunesse officiellement reconnu comme tel peut, comme indiqué ci-dessus, être assuré par des organismes publics ou par des ONG et d'autres organes privés. La façon dont il s'organise varie à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays. Dans certains pays, le travail de jeunesse est principalement assuré par des ONG, dans d'autres pays il est essentiellement fourni par des organismes publics. Le plus souvent, il est mis en œuvre par ces deux types d'organisations. Il convient de noter qu'il existe des différences tout aussi grandes en ce qui concerne la proportion des travailleurs de jeunesse rémunérés et bénévoles. En ce qui concerne ce dernier aspect, il est important d'avoir une structure claire et définie reflétant les principales différences en termes de travail de jeunesse fourni par des professionnels rémunérés et par des bénévoles. La nature de leur travail, leur fonction, leur engagement et les rôles qu'ils jouent sont différents. Cette distinction devrait être définie et harmonisée, afin d'éclairer le rôle de chaque catégorie, de sorte qu'ils puissent compléter le type de travail et d'activités effectués par chacun, sans duplication des efforts et/ou manque d'implication des deux parties.

21. Les pouvoirs locaux et régionaux devraient garantir que les activités soient menées dans l'esprit de la politique et de l'infrastructure établie, les superviser et apporter leur aide si nécessaire. Comme pour toutes les opérations financées par des fonds publics, ils doivent agir de manière durable et faire en sorte que le travail de jeunesse puisse fonctionner dans des conditions stables. Les autorités doivent assurer que les fonds prévus pour les projets de jeunesse (qu'elles soient menées par des ONG ou des initiatives autonomes de jeunesse) soient utilisés correctement, évitant les dépenses inutiles (par exemple, ne pas les utiliser pour promouvoir des produits non durables tels que les plastiques à usage unique, etc.).

22. Ainsi, lorsque des décisions sont prises en matière de travail de jeunesse, il est essentiel de tenir compte du fait qu'il repose sur la participation active des jeunes, leur cocréation d'activités, et que par conséquent les prestataires doivent faire preuve de souplesse quant au lieu et au moment où les activités se déroulent ainsi qu'aux méthodes et aux moyens à utiliser.

23. Les rapporteurs rappellent qu'une gouvernance efficace ne se résume pas simplement à définir des règles et des réglementations strictes relatives, par exemple, aux horaires d'ouverture des centres de

13 Dans de nombreux pays, les prestataires de travail de jeunesse dépendent largement du financement des projets et ne disposent pas d'une plateforme de financement stable. Cela rend leur situation très précaire et les empêche de travailler sur le long terme. Nombre d'organisations n'ont même pas les ressources nécessaires pour demander des subventions, tandis que d'autres s'épuisent en le faisant. Afin de garantir la continuité et la qualité du travail de jeunesse offert aux jeunes citoyens, il est donc important que les pouvoirs locaux et régionaux, autant que faire se peut, accordent aux prestataires de travail de jeunesse et aux organisations de jeunesse un financement de base. Dans de nombreux cas, cet investissement permettra d'obtenir des fonds supplémentaires pour des projets, par exemple, Erasmus+.

14 Voir par exemple : le Portfolio pour le travail de jeunesse du Conseil de l'Europe – <https://www.coe.int/fr/web/youth-portfolio/competences-en-matiere-de-travail-de-jeunesse> ; la stratégie de formation européenne dans le secteur de la jeunesse <https://www.salto-youth.net/rc/training-and-cooperation/trainingstrategy/>

15 Voir le travail mené par le partenariat entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse sur l'éducation et les parcours professionnels des travailleurs de jeunesse (<https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/expert-group-researching-education-career-paths-youth-workers>).

jeunesse ou concernant le moment et l'endroit où les travailleurs de jeunesse doivent travailler. Cela tuerait à la fois la flexibilité et la créativité nécessaires pour fournir un travail de jeunesse de qualité. Les prestataires seraient également dégagés de toute responsabilité quant à la meilleure façon d'utiliser les ressources allouées.

2.2 Fixer des objectifs et définir des indicateurs

24. Le travail de jeunesse doit être régi par des objectifs mesurables clairement définis, dans le cadre d'un suivi continu et d'un dialogue où la qualité (le degré de participation, d'apprentissage et de pertinence pour atteindre les objectifs des jeunes est ajustée en fonction du groupe cible et des coûts. Une fois les objectifs établis, des indicateurs pertinents et adéquats doivent être définis pour mesurer le travail accompli et l'impact atteint, et permettre d'évaluer si les objectifs ont été atteints en conséquence. Si ce n'est pas le cas, les indicateurs permettront de réajuster la méthode afin d'atteindre l'objectif.

25. Afin de pouvoir fixer des objectifs pertinents, le travail de jeunesse doit définir des indicateurs concernant la sécurité et le traitement, l'influence des jeunes, leur participation, l'apprentissage et le groupe cible¹⁶. Cela signifie que pour chaque domaine, par exemple la participation des jeunes, il doit exister un ensemble de sous-indicateurs qui matérialisent sa signification concrète et permettent d'assurer un suivi structuré. L'ensemble des sous-indicateurs constitue l'indicateur général.

26. Très brièvement, les sous-indicateurs relatifs à la participation des jeunes pourraient être les suivants :

- ✓ Les jeunes participent aux travaux préparatoires et à la planification à long terme.
- ✓ Les jeunes participent à la mise en œuvre.
- ✓ Les jeunes participent à l'évaluation.
- ✓ Les jeunes se considèrent comme des ressources du processus.
- ✓ Les jeunes ont le sentiment d'être maîtres du processus.
- ✓ Les jeunes participent aux processus décisionnels (dans la mesure du possible) sur des questions qui touchent directement leur vie, leurs intérêts et leurs objectifs ;

27. En ce qui concerne l'exemple ci-dessus de la « participation des jeunes », les objectifs suivants pourraient être fixés :

- Au moins 30 % des jeunes engagés dans le travail de jeunesse devraient activement participer (c'est-à-dire participer aux travaux préparatoires, à la mise en œuvre et à l'évaluation) ;
- Au moins 60 % des activités de jeunesse devraient être produites par les jeunes (c'est-à-dire préparées, mises en œuvre et évaluées par les jeunes).

28. Ainsi, le fait d'établir des objectifs et des indicateurs permet de définir ce qui est considéré comme un travail de jeunesse de qualité dans le contexte local ou régional¹⁷. Correctement exécuté, ce processus offrira également un bon exemple de travail de jeunesse participatif.

29. Il convient de noter qu'un système de documentation et de suivi complet servira de mécanisme directeur. Le fait de demander constamment une documentation quantitative et qualitative de la participation et de l'apprentissage des jeunes (ainsi que des statistiques sur le nombre de participants, etc.) permet de faire apparaître les objectifs dans les opérations quotidiennes et d'aider les travailleurs de jeunesse à maintenir le cap et à développer leur action.

30. Malheureusement, en matière de travail de jeunesse, la documentation et le suivi ne sont pas encore une habitude solidement ancrée. Au-delà des données chiffrées, le suivi de la qualité est peu systématique. Des projets uniques isolés ont fait l'objet d'évaluations, souvent menées par des

¹⁶ Cela suppose de définir, parmi les caractéristiques de la composition du groupe cible, celles qui sont importantes, par exemple l'équilibre entre les femmes et les hommes. L'objectif correspondant pourrait être un écart maximum de 10 % par rapport à une égalité hommes-femmes.

¹⁷ On trouvera un exemple d'un ensemble complet d'objectifs et d'indicateurs associés aux principaux indicateurs généraux à l'adresse www.keks.se/eng. Il est toutefois important que les objectifs et les indicateurs soient examinés et adaptés aux conditions locales comme indiqué dans le guide « Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – votre guide de développement de la qualité ».

chercheurs conduisant des entretiens et effectuant des observations sur le terrain. Cependant, ce qui fait largement défaut, c'est la capacité propre du secteur à assurer un suivi continu de manière à permettre des comparaisons dans le temps et à fournir les faits nécessaires pour évaluer la qualité globale des opérations et identifier les mesures d'amélioration. C'est un domaine dans lequel les collectivités locales et régionales peuvent accompagner les jeunes en fournissant une assistance, une formation et des cadres de travail pour assurer une documentation adéquate du travail de jeunesse.

31. Comme énoncé dans la Charte européenne sur le travail de jeunesse local, afin de mettre en œuvre et de suivre le développement de la qualité du travail de jeunesse, il est nécessaire de mettre en place¹⁸ :

- un système clair et complet de documentation et de suivi des résultats, des conditions préalables et des processus de travail, associé à des indicateurs et des objectifs mesurables ;
- des cartographies régulières et actualisées des réalités et des besoins locaux ;
- des procédures claires pour l'analyse continue et l'examen des résultats afin de déterminer leur lien avec les conditions préalables, les processus de travail et les activités, et la nécessité d'un développement plus poussé ;
- des procédures claires permettant de connaître régulièrement les dernières études, tendances et méthodes nationales et internationales dans le secteur de la jeunesse et du travail de jeunesse ;
- un effort commun de coopération de la part de toutes les parties prenantes ;
- le développement de la qualité et l'adoption d'innovations ;
- le développement continu des compétences des travailleurs de jeunesse sur la base d'un cadre de compétences clair et d'une analyse des résultats, des besoins, des forces et des faiblesses au niveau local.
- une coopération entre les animateurs de jeunesse, les organisations de la société civile et les autorités responsables pour un suivi des plans de développement de qualité¹⁹.

Les rapporteurs recommandent cette approche ouverte à l'évolution aux autorités locales et régionales en les invitant à mettre en place des procédures pour évaluer régulièrement l'impact de la législation, des politiques et des activités liées au travail de jeunesse, en gardant à l'esprit le bien-être des générations futures.

3. LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ

3.1 Projets et outils du Conseil de l'Europe

3.1.1 Le Portfolio du Conseil de l'Europe pour le travail de jeunesse

32. Le Portfolio pour le travail de jeunesse a été conçu en réponse à la demande des praticiens du travail de jeunesse, qui souhaitent disposer d'un instrument pouvant les aider à obtenir une meilleure reconnaissance de leur travail. Pour ce faire, le Portfolio aide ces praticiens à :

- identifier, évaluer et recenser leurs compétences ;
- décrire leurs compétences à d'autres personnes ;
- définir leurs propres objectifs de formation et de développement.

Le Portfolio est un outil qui aide les personnes et les organisations impliquées dans le travail de jeunesse à réfléchir à la manière dont elles aident les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour être des citoyens actifs.

18 Charte européenne sur le travail de jeunesse local – <https://www.europegoeslocal.eu/charter/> p. 7

19 Suivre le développement de qualité implique de prêter attention à l'évolution des attitudes des jeunes et à la façon leur perception d'eux-mêmes et de leur participation à la société change - par exemple, l'expérience ou sentiments relative à être reconnu comme « ressource », changements d'attitudes envers les immigrants, développement de compétences non techniques tel que la capacité à coopérer, acquisition de connaissances (par exemple sur l'UE). Voir le [rapport du groupe d'experts sur les systèmes de qualité de l'animation de jeunesse dans les États membres de l'UE "Quality Youth Work"](#)

3.1.2 Label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres de la jeunesse

33. Les centres de jeunesse des États membres qui souscrivent aux valeurs et aux priorités du Conseil de l'Europe en matière de politiques de jeunesse peuvent demander le label de qualité pour les centres de jeunesse. Ce label est un moyen d'encourager le développement de la qualité parmi les centres de jeunesse basés sur les normes établies en termes d'approches éducatives et politiques. Il est aussi un mécanisme de promotion des normes de qualité dans l'éducation non formelle et le travail de jeunesse²⁰.

3.1.3. Le projet ENTER!

34. En 2008, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a lancé un projet intitulé « Enter! » portant sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux. Ce projet visait à renforcer l'idée selon laquelle le travail de jeunesse est un mécanisme important pour que les jeunes puissent participer et partager leur vision de l'avenir, au-delà de toutes formes de discrimination dont ils peuvent faire l'objet. Les pouvoirs locaux et régionaux ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration du projet Enter! (cf. Résolution 319 (2010) du Congrès).

35. Le projet a été adopté en 2015 au moyen d'une Recommandation du Comité des Ministres ([CM/ Rec \(2015\)3](#))²¹ qui propose aux États membres et aux collectivités locales des suggestions concrètes pour sa mise en œuvre. Avec le soutien de leurs collectivités locales, des jeunes de quartiers défavorisés des 47 États membres ont mis sur pied des projets locaux afin de répondre aux problèmes de discrimination, de violence et d'exclusion. Des partenariats ont été mis en place avec succès entre les travailleurs de jeunesse, les jeunes et les instances locales en charge des politiques de jeunesse.

Commune de Neapoli-Skyes (Grèce) : la commune de Neapoli-Skyes a mené une initiative pilote visant à promouvoir l'application des recommandations du projet Enter! au niveau local. Les recommandations ont été traduites en grec. Des réunions régulières ont été organisées avec le maire, le secteur jeunesse de la commune, des jeunes et des ONG locales. Finalement, les recommandations ont été intégrées dans le plan d'action municipal pour 2014-2019. La commune a intensifié ses liens avec les organisations locales de jeunesse. Aujourd'hui, une centaine de communes du pays (sur un total de 325) participent activement aux politiques de jeunesse locales. L'Union centrale des communes propose un guide sur les politiques de jeunesse au niveau local, qui présente notamment les bonnes pratiques mises en œuvre à l'échelle nationale et européenne et les outils de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse. D'autres communes ont manifesté leur intérêt pour le projet.

Commune de Léon (Espagne) (2017-2018) : des travailleurs de jeunesse de l'association Auryn et le conseiller municipal de Léon en charge de la famille, des services sociaux et de la jeunesse ont conçu un projet local de mise en œuvre de la Recommandation Enter!. Ce projet prévoit une série d'ateliers destinés aux jeunes des quartiers défavorisés de Léon reposant sur l'utilisation d'outils d'apprentissage non formel et des échanges sur des sujets tels que l'apprentissage interculturel, ainsi que des informations sur les droits de l'homme et les droits sociaux en lien avec les besoins des jeunes. Le projet a également favorisé la mise en œuvre de la Recommandation Enter! dans le cadre du programme politique municipal, et permis de développer de nouveaux modes de partenariat avec les associations locales de travail de jeunesse.

36. Lors de la seconde phase du projet Enter!, les programmes locaux jouent un double rôle dans la mise en œuvre : d'une part, ils fournissent du contenu pour l'apprentissage pratique des travailleurs de jeunesse qui les organisent ; d'autre part, ils forment une large base pour les interventions de travail de jeunesse sur l'accès aux droits sociaux. Deux projets locaux menés dans le cadre des deux formations à long terme (2017-2018) sont présentés ci-après à titre d'exemple. Ils peuvent servir d'inspiration aux travailleurs de jeunesse et aux organisations de jeunesse pour aborder avec les jeunes les thématiques des droits sociaux.

²⁰ Pour plus d'informations, voir : <https://www.coe.int/fr/web/youth/quality-label-for-youth-centres>.

²¹ https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805c474f

Ville de Bruxelles (Belgique), projet Peace of heART : à Molenbeek, connu pour être un quartier difficile, défavorisé et gangréné par la radicalisation, le projet associe les jeunes et les pouvoirs locaux afin de créer un espace dédié à l'expression culturelle. Lors d'un séminaire de cinq jours, les jeunes découvrent les droits sociaux, les outils et les compétences nécessaires pour devenir acteurs du changement et, à la fin du séminaire, ils exposent leurs œuvres d'art (dans lesquelles ils expriment leurs sentiments sur la vie quotidienne, leurs besoins et leur vision de l'avenir). Le projet leur garantit un soutien continu dans leur rôle d'acteurs du changement.

3.1.4 À prendre au sérieux: une guide pour accompagner la Recommandation CM/Rec/(2015)3

37. En vue d'aider les responsables politiques, les praticiens du travail de jeunesse, les organisations de jeunesse et les travailleurs de jeunesse, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe a réalisé un guide pour la mise en œuvre de la CM/Rec(2015)3 du Conseil de l'Europe sur [l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux](#). Ce guide propose des conseils et des exemples d'actions à mener et de mesures à mettre en œuvre pour que les droits sociaux des jeunes soient pris au sérieux par tous les acteurs concernés par l'inclusion et la cohésion sociales.

3.1.5 Programme de formation pour l'éducation aux droits de l'homme

38. Le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe met en œuvre un programme de formations nationales et régionales sur l'éducation aux droits de l'homme pour les animateurs et les travailleurs de jeunesse, sur la base de « [Repères: manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes](#) » et de la Charte pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

3.2 Projets de la Commission européenne et d'autres instances

3.2.1 Guide de la Commission européenne

39. Le développement de la qualité est « un processus d'apprentissage systématique et continu qui consiste à recueillir des informations et à les utiliser afin de procéder à des améliorations continues et progressives fondées sur la connaissance »²². Ainsi, une fois les indicateurs définis, il convient de déterminer la méthode d'analyse et les outils nécessaires pour recueillir des statistiques. Le guide présente plusieurs outils, y compris pour la documentation des statistiques et des processus de travail, des questionnaires destinés aux jeunes qui s'engagent ou bénéficient du travail de jeunesse, des modèles pour les entretiens et les groupes de réflexion et des outils pour l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs.

40. Bien que les principes susmentionnés aient été établis en 2003, ce n'est que récemment que des systèmes de documentation et de suivi – en réponse à ces exigences – ont commencé à être créés. À cet égard, le guide de la Commission européenne intitulé « Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – Votre guide de développement de la qualité »²³ (« le Guide ») présente des exemples de ces systèmes ainsi que la façon de les mettre en œuvre et de les utiliser.

41. Le Guide détaille pas à pas la conception d'un système de développement de la qualité et son utilisation. Il a pour objectif de fournir au secteur du travail de jeunesse un modèle concret et facilement accessible pour un développement continu de la qualité, systématique et fondé sur la connaissance. Grâce à son langage clair et exempt de termes techniques, le Guide est facile à utiliser pour tous les acteurs amenés à participer au processus, des jeunes et des travailleurs de jeunesse, aux administrateurs publics et aux responsables politiques.

²² Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – Votre guide de développement de la qualité – https://ec.europa.eu/youth/news/2017/improving-youth-work-your-guide-quality-development_fr, p. 64

²³ Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – Votre guide de développement de la qualité – https://ec.europa.eu/youth/news/2017/improving-youth-work-your-guide-quality-development_fr

42. Les principaux messages du Guide sont les suivants :

- La base du développement de la qualité est un processus clair et structuré qui utilise des outils bien adaptés, mais son importance réside dans une réflexion constructive et une analyse approfondie fondées sur des informations fiables.
- La réflexion et l'analyse, qui ont lieu soit au moment de la création soit lors de l'exécution d'un système de développement de la qualité, doivent être nourries des points de vue et de l'engagement de toutes les parties prenantes concernées.
- Le développement de la qualité devrait être un processus continu. Une bonne ambiance et une convivialité au travail sont donc essentielles²⁴.

43. Dans son chapitre 3, « L'élaboration d'indicateurs et d'outils pour recueillir l'information », le Guide énumère cinq domaines pour lesquels des indicateurs devraient être créés : les principes clés, les caractéristiques principales, les résultats, les conditions préalables et les processus de travail. La méthode de base pour élaborer des indicateurs consiste à poser des questions dans le but d'identifier les principaux critères qui caractérisent le sujet en question. Le Guide fournit des exemples utiles²⁵.

44. Les différentes méthodes de suivi des indicateurs peuvent donner des résultats très différents et certaines sont plus fiables que d'autres. A titre d'exemple, lors d'une évaluation du travail de jeunesse dans une ville suédoise relativement grande, deux questionnaires différents ont été utilisés : l'un pour les travailleurs de jeunesse et l'autre pour les jeunes qui s'engagent ou bénéficient du travail de jeunesse. Dans l'une des questions, il était demandé si les activités reposaient sur la participation active des jeunes : les deux groupes ont donné des réponses différentes. Cependant, étant donné que les jeunes sont plus susceptibles de savoir s'ils participent ou non et qu'ils ne sont pas contraints de suivre une politique, leur réponse a été jugée plus crédible²⁶.

45. Si l'idée consiste à analyser la responsabilité active des jeunes, les indicateurs suivants destinés à la promouvoir devraient être pris en considération :

- Il existe un modèle clair pour dispenser aux jeunes les formations nécessaires.
- Il existe un programme clair pour l'information des jeunes sur leurs droits et les opportunités qui leur sont offertes.
- Les rôles et les fonctions que les jeunes peuvent exercer sont clairement définis.
- Il existe des méthodes abouties permettant de travailler avec la responsabilité des jeunes.
- Il existe des plans de travail clairs indiquant les actions à mener et les responsables de ces actions afin d'atteindre les objectifs spécifiques définis en matière de responsabilité des jeunes.

3.2.2 Évaluation de la qualité : quelques exemples

46. Les rapporteurs observent que les pouvoirs locaux et régionaux ont besoin d'évaluations pour gérer le travail de jeunesse et présenter ses résultats. Ces évaluations sont également nécessaires aux prestataires de travail de jeunesse pour réfléchir à leurs pratiques et les développer. Ce n'est qu'en recueillant et en analysant régulièrement les informations relatives à la qualité (degré de participation, d'apprentissage et de pertinence pour atteindre les objectifs des jeunes), au groupe cible (personnes atteintes) et aux coûts que les autorités et les professionnels peuvent créer ensemble un système d'apprentissage et développer le travail de jeunesse conformément à la recommandation du Conseil de l'Europe.

24 Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – Votre guide de développement de la qualité, [Résumé analytique - https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/94f52c00-28b0-11e7-ab65-01aa75ed71a1](https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/94f52c00-28b0-11e7-ab65-01aa75ed71a1)

25 Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – Votre guide de développement de la qualité – https://ec.europa.eu/youth/news/2017/improving-youth-work-your-guide-quality-development_fr, p. 44

26 Améliorer l'animation socio-éducative auprès des jeunes – Votre guide de développement de la qualité – https://ec.europa.eu/youth/news/2017/improving-youth-work-your-guide-quality-development_fr, p. 43

Espagne : Plusieurs communes de la région de Gérone utilisent des auto-évaluations fondées sur des indicateurs pour recueillir des informations sur leurs politiques de jeunesse au niveau local. L'université de Gérone, qui a développé cet outil, aide les communes à l'utiliser. Au départ, les communes et les travailleurs de jeunesse n'avaient pas l'habitude de recueillir des informations de cette façon. L'université les a aidés à utiliser les évaluations et, aujourd'hui, la culture des évaluations est de plus en plus répandue en matière de travail de jeunesse. Elle permet de contrôler la situation actuelle tout en fixant des objectifs et des orientations.

Lituanie : Les communes ont mis au point une méthodologie d'évaluation de la qualité du travail de jeunesse afin d'optimiser l'efficacité des programmes et des mesures mis en œuvre dans le domaine des politiques de jeunesse à l'échelle nationale et locale et ainsi harmoniser l'élaboration des politiques de jeunesse dans les communes. Chaque rapport d'évaluation décrit le contexte local et présente les données collectées selon les neuf indicateurs et leur analyse (conditions préalables à la mise en œuvre de politiques de jeunesse ; participation des jeunes ; accompagnement des jeunes ; éducation non formelle des jeunes, formation et conseils pour les jeunes ; information des jeunes ; dimension interinstitutionnelle, dimension multisectorielle ; intégrité de la politique de jeunesse ; amélioration et innovations de la politique de jeunesse ; relations et coopération internationales), les bonnes pratiques et un résumé des évaluations. Les rapports sont publics et disponibles en ligne.

3.2.3. Le projet « Europe Goes Local »

47. En 2016, les agences nationales du programme « Erasmus+ Jeunesse en action » et leurs partenaires²⁷ ont noué une coopération à long terme, menant à la conception et la mise en œuvre d'un projet intitulé « Europe Goes Local: Supporting Youth Work at the Municipal Level », dont l'objectif principal est d'améliorer la qualité du travail de jeunesse local, notamment grâce à une meilleure coopération entre les différentes parties prenantes au niveau municipal.

48. Le 4 juin 2019, lors du 3^e événement européen du réseau Europe Goes Local, conformément aux recommandations de la 2^e Convention sur le travail de jeunesse et à la recommandation nouvellement adoptée par le Conseil de l'Europe [(CM/Rec 2017)4] sur le travail de jeunesse, le groupe de pilotage du projet s'est fixé l'objectif de créer une Charte européenne sur le travail de jeunesse local à travers une série d'actions et d'activités menées à l'échelle locale, nationale et européenne.

3.2.4 La Charte européenne du travail de jeunesse local

49. La Charte constitue une plateforme européenne commune afin d'échanger au sujet du travail de jeunesse. Il s'agit d'une liste de vérification autour de laquelle les parties prenantes peuvent se réunir et discuter des mesures à prendre afin de développer davantage le travail de jeunesse.

50. Le texte figurant en introduction de la Charte reflète l'importance du travail de jeunesse et donne le ton des principes directeurs suivants : « Une société démocratique a besoin des voix et de la participation active des jeunes. Afin de remplir ce rôle, les jeunes ont besoin d'un espace où ils peuvent définir leur propre programme. Un espace où, avec leurs pairs, ils peuvent explorer, exposer et développer leurs centres d'intérêt et leurs talents, ainsi que leurs idées pour l'avenir. Un espace où ils sont stimulés et soutenus dans le développement des connaissances, des compétences, des comportements et des valeurs dont ils ont besoin pour réaliser tout leur potentiel en tant que personnes et citoyens. Le travail de jeunesse offre cet espace, et les jeunes sont, et doivent toujours être, ses principales parties prenantes »²⁸.

51. D'après les principes clés du travail de jeunesse présentés dans la Charte, le travail de jeunesse repose sur des valeurs et doit :

- se fonder sur la participation volontaire : les jeunes participent au travail de jeunesse de leur propre gré et selon leur motivation ;

²⁷ Ces partenaires sont les suivants : le Forum européen de la jeunesse, le partenariat entre l'UE et le Conseil de l'Europe dans le domaine de la jeunesse, InterCity Youth, réseau européen des services locaux chargés du travail de jeunesse, et le réseau POYWE.

²⁸ Charte européenne du travail de jeunesse local, Europe Goes Local, (2019), p. 1 : <https://www.europegoeslocal.eu/wp-content/uploads/2019/06/20190603-egl-charter.pdf>

- correspondre et répondre aux besoins, aux centres d'intérêt, aux idées et à l'expérience des jeunes tels qu'ils les perçoivent, apportant ainsi une valeur ajoutée ou de la joie de vivre ;
- être créé, organisé, planifié, préparé, mené et évalué avec ou par les jeunes ;
- contribuer au développement personnel et social des jeunes grâce à l'apprentissage non formel et informel ;
- viser à renforcer l'autodétermination, l'autonomie et l'accès aux droits des jeunes ;
- adopter une approche globale des jeunes et aller à leur rencontre là où ils se trouvent, en tant que personnes capables et ressources principales dans leurs propres vies et pour la société dans son ensemble ;
- promouvoir l'esprit critique et la créativité, ainsi que les droits de l'homme, les valeurs démocratiques et la citoyenneté active ;
- promouvoir activement l'inclusion et offrir les mêmes chances à tous les jeunes.

Commune de Gentofte (Danemark) : la commune dispose de sa propre politique en matière de jeunesse (dénommée UNG POLITIK), qui est le résultat d'une étroite coopération entre les jeunes et les responsables politiques. Parmi les différentes initiatives figure la création d'un « bureau mobile de la jeunesse ». La commune a donné aux jeunes la possibilité d'instituer et de gérer un « bureau mobile de la jeunesse », qui circule dans toute la ville et fait participer d'autres jeunes à diverses activités. Les jeunes sont libres d'organiser et de développer le concept du « bureau mobile de la jeunesse ». Le véhicule peut servir de *food-truck* et accueillir une scène sur son toit. Combinée à un groupe de jeunes ingénieurs, cette politique prioritaire offre à la commune de bonnes occasions de faire participer les jeunes à des activités concrètes voire à l'élaboration de politiques.

Ville de Porto, Portugal, stratégie Jeunesse de Porto 4.0 : il s'agit d'une nouvelle stratégie municipale en matière de jeunesse qui réunit les jeunes, les travailleurs de jeunesse et les décideurs. Elle est axée sur une approche orientée vers les objectifs, qui vise à renforcer la participation démocratique et à rendre la ville attrayante pour les jeunes. Erasmus+ #YouthUpPorto va mettre sur pied neuf installations pour les jeunes, associant les sept quartiers de la ville. Ce projet local de dialogue avec les jeunes invite toutes les parties prenantes à travailler ensemble et à établir : 1) une évaluation des politiques locales en matière de jeunesse ; 2) des principes et une vision partagés (manifeste #youthupporto) ; 3) des objectifs pour la jeunesse de Porto et des objectifs SMART (reliant les programmes locaux, nationaux et mondiaux) ; 4) des mécanismes de participation des jeunes ; 5) une boîte à outils pour soutenir le travail de jeunesse, les organisations de jeunesse et la citoyenneté active. L'équipe du projet comprend des organisations du conseil de la jeunesse de Porto, le Conseil national de la jeunesse et la Fédération nationale des associations de jeunesse. La responsabilité partagée avec le conseil de la jeunesse de Porto permet d'étudier la possibilité d'une cogestion des politiques locales en matière de jeunesse. Le projet prévoit également quatre formations destinées aux jeunes et aux travailleurs de jeunesse, quatre ateliers avec d'autres communes, et un rassemblement national des conseils de la jeunesse locaux, afin de soutenir l'apprentissage par les pairs et le développement des compétences.

4. INITIATIVES ET TRAVAIL DE JEUNESSE EN SITUATION DE CRISE

52. En Europe, la dernière décennie a été mouvementée et ponctuée par plusieurs crises qui ont constitué un défi majeur à tous les niveaux de gouvernance, appelant l'adoption de mesures adaptées et efficaces. L'afflux d'un nombre considérable de réfugiés fuyant la guerre ou la famine dans des conditions épouvantables, l'augmentation du nombre de catastrophes liées au changement climatique, qu'il s'agisse de feux de forêts ou d'inondations, qui ont mis à l'épreuve la résilience des zones urbaines et rurales ? La radicalisation croissante de certaines catégories de la population a donné lieu à des attaques terroristes dans de nombreuses villes et a parfois amené les États à limiter, dans une certaine mesure, les libertés individuelles, ou encore, la diffusion de nouvelles formes de discours de haine, et la pandémie actuelle de COVID-19 ont façonné les politiques européennes et continuent d'influer sur les vies de tous les citoyens. Les jeunes s'attaquent à ces questions de manière active et visible.

4.1 Intégration des réfugiés

53. Ces dernières années, l'immigration a exercé une forte pression sur de nombreux pays européens. Une réflexion a été engagée sur le moyen de garantir une intégration plus rapide et plus efficace des migrants. Le secteur de la jeunesse a la tâche difficile d'élaborer des réponses à moyen et long termes afin d'aider une grande part des migrants, eux-mêmes étant majoritairement des jeunes, à s'intégrer dans leurs nouvelles communautés et à participer activement à la vie publique (voir en particulier la CM/Rec(2019)4 sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte).

54. Selon les rapports des 27 pays membres de l'Union européenne, « le travail de jeunesse se définit également par ses objectifs sociaux généraux, qui sont la participation dans les sociétés démocratiques, la prévention ainsi que l'inclusion sociale et la cohésion »²⁹. L'une des questions principales et thématiques prioritaires identifiées dans les politiques nationales en matière de jeunesse et les programmes de financement est la situation des jeunes défavorisés. Les jeunes issus de l'immigration constituent l'un des groupes cibles qui ne bénéficient pas suffisamment du travail de jeunesse³⁰. C'est pourquoi les organisations de jeunesse et les centres de jeunesse devraient examiner les activités qu'ils proposent et évaluer de manière critique la pertinence des activités proposées aux groupes vulnérables (comme les réfugiés) ainsi que leur accessibilité à des groupes plus divers, y compris les personnes limitées financièrement etc.

L'Académie des acteurs de changement, Stockholm (Suède) : projet local de formation et de mentorat lancé par une organisation de jeunesse enregistrée en Suède, The Young Republic, afin d'autonomiser les jeunes (y compris les réfugiés et les migrants) et de créer un environnement participatif et inclusif au sein de leurs communautés locales. Le projet a été mis en œuvre en trois phases. Lors d'un premier séminaire, les jeunes ont formé des petites équipes chargées d'analyser, de planifier et de mener leurs projets avec l'aide de mentors. Les progrès de trois projets ont été suivis : accroître la participation des jeunes nés à l'étranger aux élections suédoises, encourager la création d'espaces de dialogue entre les jeunes nouveaux arrivants et les collectivités locales et promouvoir un hébergement sûr pour les demandeurs d'asile LGBTQI+. Le projet a réussi à rapprocher des jeunes non organisés de l'activisme local, et à atteindre plus d'un demi-million d'interactions grâce à sa campagne visant à encourager les jeunes nés à l'étranger à voter.

Blend-In – orientation linguistique, culturelle et sociale des jeunes réfugiés à Chypre : ce projet financé par le programme Erasmus+ vise à faciliter la bonne intégration culturelle et sociale des jeunes migrants et réfugiés dans la société qui les accueille. Il s'adresse également aux travailleurs de jeunesse ainsi qu'aux travailleurs et aux opérateurs sociaux. Pour atteindre ses objectifs, un consortium de sept organisations européennes de cinq pays (la Grèce, l'Italie, Chypre, Malte et le Royaume-Uni) a conçu et développé deux ressources principales : une application mobile pour répondre aux besoins des jeunes réfugiés et migrants à leur arrivée dans un pays d'accueil et les guider à travers les réalités et les normes culturelles et sociales de ce pays, et un guide destiné aux opérateurs sociaux ciblant les aspects clés d'une bonne intégration des jeunes réfugiés et migrants dans la société hôte.

Les innovateurs sociaux du point de vue des migrants, Fondation Ashoka, Espagne : « Hello Spain », de la Fondation Ashoka, lance un programme pour les « initiateurs de changement » qui sont ici des réfugiés, des migrants ou des membres de la diaspora. Ils les aident à construire des structures de réseau social solides, en leur offrant une formation et un "laboratoire d'innovation" où ils peuvent partager leurs idées pour construire un projet afin d'aider toute la communauté d'entrepreneurs. Une partie de cette équipe est composée de jeunes travailleurs ayant déjà des projets sociaux en place, également liés au projet « Ashoka Young Change-makers », qui renforce l'apprentissage intergénérationnel.

²⁹ Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunion au sein du Conseil sur le travail de jeunesse, Bruxelles, 18 et 19 novembre 2010.

³⁰ Laura Bačinskienė, Justina Garbauskaitė-Jakimovska, *Integrating Refugees through Youth Work*, Institute for Policy Research and Analysis, 2016 : https://www.salto-youth.net/downloads/toy_trainer_download-file-2836/TRY%20analyze%2010%2024.pdf

4.2 Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD), changement climatique et action des jeunes

55. Les organes de l'ONU reconnaissent le rôle essentiel des jeunes dans l'ensemble des dix-sept Objectifs de Développement Durable, et en particulier dans les domaines suivants : la sensibilisation, la gestion de programmes éducatifs, la promotion de modes de vie durables, la protection de la nature, le soutien aux énergies renouvelables, l'adoption de pratiques écologiques et la mise en œuvre de projets d'adaptation et d'atténuation. Dans de nombreux pays, les jeunes représentent la majorité de la population et ont une conscience sociale et environnementale de plus en plus importante, qui a le pouvoir d'orienter nos sociétés vers un avenir à faible émission de carbone et résilient au changement climatique³¹.

56. Ainsi, les rapporteurs considèrent que le travail mené avec et par les jeunes est indispensable pour renforcer la volonté des États membres du Conseil de l'Europe d'encourager de nouvelles actions face au changement climatique. La lutte contre le changement climatique exige une action concertée, coordonnée et multi-niveaux soutenue par les efforts conscients et éclairés des citoyens.

57. Les jeunes sont un facteur majeur du changement. Il est donc essentiel de renforcer à la fois l'éducation formelle et informelle sur le changement climatique et les modes de vie acceptables pour les sensibiliser davantage à la réalité du changement climatique et leur permettre d'intégrer ces connaissances dans leurs vies. De plus, des partenariats devraient être noués entre les gouvernements, les collectivités territoriales, les ONG et les organisations de jeunesse, en vue d'initiatives environnementales communes visant à développer la capacité des jeunes en tant que futurs responsables et impulser l'adoption de nouvelles actions face au changement climatique.

Projet « Youth Leader Climate Change » (Écosse) : ce projet de 2020 a pour objectif de doter les responsables écossais chargés du travail de jeunesse, d'une compréhension pratique de l'urgence climatique et de leur donner les compétences et les outils nécessaires pour accompagner et orienter les préoccupations des jeunes vers une action pratique positive. Lancé par l'agence nationale du travail de jeunesse d'Écosse en coopération avec *Keep Scotland Beautiful*, il permettra : de dispenser une formation gratuite sur le changement climatique à l'intention des travailleurs de jeunesse œuvrant dans tous les types de structures (cette formation d'une journée combinera des ateliers individuels, l'autoformation et des webinaires afin d'offrir flexibilité et accessibilité), de développer une boîte à outils d'activités, de ressources et d'idées que les travailleurs de jeunesse pourront utiliser pour faire participer, informer et mobiliser les jeunes afin qu'ils jouent leur rôle dans la lutte contre l'urgence climatique et, enfin, d'apprendre aux travailleurs de jeunesse à devenir eux-mêmes formateurs en matière de changement climatique.

#UnÁrbolPorEuropa, Equipo Europa, Espagne : Ce projet a pour but de faciliter la participation des jeunes Espagnols à la prise de décision locale en matière de durabilité. Ils proposent une formation sur le Green Deal européen et l'activisme des jeunes. Ils ont également lancé le "Forum de la jeunesse sur la durabilité locale" où les jeunes peuvent débattre de différents sujets et tirer leurs propres conclusions. Le projet, lancé par l'association de jeunes « Equipo Europa » en coopération avec le bureau du Parlement européen espagnol (Madrid), a invité un groupe de jeunes à impliquer l'administration locale de toutes les provinces espagnoles dans la lutte contre le changement climatique.

4.3 Radicalisation

58. La radicalisation d'individus et de groupes, et l'usage de la violence lié à cette radicalisation, suscitent des inquiétudes croissantes en Europe et dans les régions voisines, où l'on constate une augmentation notable de discours de haine, de la xénophobie violente, de l'extrémisme religieux et politique, des attaques terroristes, des crimes de haine et des attaques contre les migrants et les réfugiés. Toutes ces nouvelles préoccupations ont souligné la nécessité de travailler avec les jeunes afin d'identifier et de combattre les causes premières de l'extrémisme et de prévenir la radicalisation, mais aussi de renforcer la résilience des jeunes, de prévenir la marginalisation, de promouvoir l'égalité, de mettre l'accent sur les solutions et de renforcer la cohésion de leurs communautés.

31 Initiative conjointe des Nations Unies relative aux enfants, aux jeunes et au changement climatique, 2010, <http://bit.ly/1FBQsfy>

59. Tandis que la radicalisation religieuse des jeunes nés et élevés en Europe a augmenté, en particulier dans des pays comme la France, la Belgique et l'Allemagne ou ceux des Balkans occidentaux et du sud de la Méditerranée, nous assistons parallèlement au développement d'une radicalisation d'extrême-droite aussi bien en Europe occidentale qu'orientale. Il convient de reconnaître et de souligner que différents types de radicalisation coexistent souvent et s'alimentent mutuellement. Toutes ces préoccupations émergentes montrent qu'il est urgent de travailler avec les jeunes afin d'identifier les causes profondes de l'extrémisme, de leur apporter une réponse et de prévenir la radicalisation des jeunes.

60. Le travail de jeunesse ne peut pas être la panacée à une radicalisation violente. Cependant, avec l'éducation et d'autres secteurs, il peut jouer un rôle dans sa prévention à un stade précoce et notamment :

- donner aux jeunes les moyens d'acquérir plus d'autonomie, d'autodétermination et de contrôle sur leurs vies afin qu'ils puissent représenter leurs intérêts de manière responsable ;
- aider les jeunes à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent ;
- renforcer la résilience des jeunes face aux idéologies violentes, en développant leur esprit critique et en les aidant à reconnaître le préjudice que la violence peut leur causer non seulement à eux mais aussi à leurs communautés³².

Centre PRONI pour le développement de la jeunesse à Brcko (Bosnie-Herzégovine) : ce projet s'inspire de résultats de recherches indiquant que la Bosnie-Herzégovine est devenue une cible pour les réseaux de recrutement des extrémistes à l'échelle nationale et mondiale. Afin de lutter contre ce problème, PRONI organise plusieurs types d'actions telles que des campagnes sur les médias sociaux, des actions de rue, des événements sportifs et des formations destinées à aider les travailleurs de jeunesse à lutter contre la radicalisation des jeunes. La campagne Facebook « Citizens Against Terrorism B&H », qui visait à sensibiliser les jeunes à la question de la radicalisation conduisant à la violence et à lutter contre les comportements violents en ligne et hors ligne, a atteint 347 383 personnes, en a engagé plus de 50 000 (post-engagement) et a obtenu 1 531 mentions « J'aime ». Dans le cadre de cette campagne, une action de rue a également été organisée à Tuzla : 427 personnes ont signé une pétition et l'ont envoyée à l'ambassadeur de la Bosnie-Herzégovine auprès des Nations Unies. Dans cette pétition, ces personnes demandent que le 22 mai soit reconnu comme la Journée internationale contre le terrorisme. L'objectif de la campagne était de faire entendre que la jeunesse de Bosnie-Herzégovine lutte activement contre la radicalisation et que, même si elle œuvre au niveau local, elle pense à l'échelle mondiale.

Forum MNE à Rožaje et Plav (Monténégro) : le projet « Prévenir la radicalisation des jeunes dans le nord du Monténégro grâce au travail de jeunesse » s'attache à remettre en question le système de valeurs actuel de la jeunesse dans les trois communes du nord du Monténégro (Rožaje, Plav et Berane), en promouvant la tolérance, l'instauration de la paix, la transformation des conflits et le développement personnel. À Rožaje et Plav, ce système de valeurs est lié à une forte appartenance à l'islam, et à Berane à l'Église orthodoxe. Le forum MNE accomplit un travail de prévention, de sorte qu'aucun de ces problèmes n'est traité directement mais plutôt dans le cadre d'activités de projet méticuleusement adaptées et axées principalement sur les systèmes de valeurs et la gestion des conflits dans les trois communes. Parmi ces activités figurent, entre autres, des formations visant à développer les capacités des jeunes des communes ciblées en matière de prévention de la radicalisation violente et de l'extrémisme grâce à des activités en ligne et hors ligne, au moins dix actions communautaires (documentaires, festivals, ateliers, graffitis, etc.) ciblant cette question et une brochure électronique sur la prévention de la radicalisation des jeunes.

³² García López - Pašić, *Youth Work against Violent Radicalisation*, Conseil de l'Europe et Commission européenne, 2018, p. 5 : <https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261953/YW-against-radicalisation-web.pdf/90a7569d-182d-0b0c-ce5d-9a0fe111ec91>

4.4 Crise de la COVID-19

61. D'après le nouveau plan de lutte de l'ONU contre la COVID-19³³, les jeunes font partie des personnes les plus touchées par les effets socio-économiques de la pandémie et rencontrent en particulier de graves difficultés en matière d'accès aux droits. De fait, la crise de la COVID-19 représente un défi majeur pour le travail de jeunesse. Du jour au lendemain, elle a complètement changé la façon de travailler de tout le secteur, plaçant de nouveaux obstacles entre les jeunes et le soutien vital que le secteur leur apporte.

62. Néanmoins, les jeunes sont également les plus actifs dans les réponses mondiales : non seulement ils sont en première ligne en tant qu'agents de santé, mais ils font aussi avancer la santé et la sécurité dans leurs fonctions de chercheurs, de militants, d'innovateurs et de communicants. Ainsi, les décideurs doivent veiller à ce que la voix des jeunes fasse partie des solutions pour un monde plus sain, plus sûr et plus inclusif. Afin de surmonter les obstacles susmentionnés, plusieurs organisations de travailleurs de jeunesse donnent des conseils sur la façon de transférer le travail de jeunesse en ligne. Elles signalent également les services et les informations essentiels pour aider à relever les défis posés par la COVID-19.

63. Dès le début de la pandémie de COVID-19, le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe s'est intéressé à la manière d'atténuer les conséquences négatives de la crise sur les droits des jeunes, des organisations de jeunesse, des politiques de jeunesse et du travail de jeunesse et à la façon dont il pouvait adapter ses travaux. Avec ses partenaires, le secteur jeunesse a attiré l'attention des États membres sur la nécessité de continuer de garantir la protection des droits fondamentaux et humains des jeunes et le respect des valeurs du Conseil de l'Europe. Le Conseil mixte pour la jeunesse (CMJ) – l'organe de décision cogéré du secteur jeunesse – a créé un groupe de travail chargé d'analyser les défis et de souligner les meilleures pratiques en faveur du travail de jeunesse.

64. À cet égard, le Grand Groupe des Nations Unies pour les enfants et les jeunes a créé la plateforme « COVID-19 and Youth »³⁴ afin de donner de la visibilité aux initiatives des jeunes visant à lutter contre la COVID-19 et les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie. Toutes les organisations présentes au sein de la plateforme combattent actuellement la COVID-19, en aidant leurs communautés locales par une assistance médicale, la distribution de nourriture, des programmes artistiques, des initiatives pédagogiques, des solutions technologiques et plus encore.

65. De même, le Forum européen de la jeunesse a lancé la campagne #SeparatedbutUnited dans l'objectif de présenter toutes les initiatives majeures menées par les organisations de jeunesse et les jeunes, en Europe et ailleurs, soulignant que l'impact de la COVID-19 fait ressortir les défaillances et les inégalités de nos systèmes économiques, politiques et de santé, et qu'il est urgent de traiter ces problèmes profondément ancrés afin de défendre les droits de l'homme pour des sociétés plus justes.

Caritas Europa, Bresso – Métropole de Milan (Italie) : Caritas Ambrosiana (diocèse de Milan), FOM (la fondation des oratoires du diocèse de Milan) et le bureau pastoral de la jeunesse se sont adressés aux jeunes en les invitant à collaborer et à partager leur créativité, afin de traverser cette situation de crise. Bresso est malheureusement l'une des villes qui enregistre le plus grand nombre de familles infectées et mises en quarantaine. Pour gérer cette situation, la paroisse et l'oratoire ont uni leurs forces à celles de la commune, de la Protection civile et de la Croix-Rouge. En dix jours, des travailleurs de jeunesse ont préparé 300 colis de nourriture, que la Protection civile a ensuite distribués aux familles et aux personnes seules en quarantaine. Par groupes de trois, équipés de masques et de gants et gardant la distance de sécurité requise, les bénévoles ont emballé les colis selon les indications du centre d'appel municipal. Avec dix demandes par jour en moyenne, les bénévoles – quinze au total, même si la disponibilité était supérieure – ont formé plusieurs équipes de travail variables selon le jour de la semaine. En plus des personnes à qui ils ont apporté une aide d'urgence pendant cette période, les jeunes de Bresso continuent de distribuer de la nourriture à plus de 200 familles en difficulté.

33 ONU Info, « UN launches COVID-19 plan that "could defeat the virus and build a better world" », 31.03.2020 : disponible sur le site <https://news.un.org/en/story/2020/03/1060702>

34 Initiative disponible sur le site : <https://www.unmcy.org/youth-initiatives?offset=1588368265940>

Projet de démocratie électronique, Athènes (Grèce) : l'objectif est d'informer les étudiants d'université grecs au sujet des difficultés et des questions soulevées par la pandémie de la Covid-19. Le message de ce projet est le suivant : pour obtenir les bonnes réponses, vous devez d'abord poser les bonnes questions. La démocratie électronique utilise des méthodes d'apprentissage interactives afin de maximiser les avantages pour les participants. Ce projet classe les difficultés liées à la Covid-19 dans trois secteurs : la santé publique, l'économie et la politique. Chaque secteur disposera de son propre atelier où les participants auront la possibilité non seulement d'exprimer leurs opinions et leur scepticisme quant aux faiblesses apparues du fait de la pandémie, mais aussi d'examiner les éventuelles solutions envisageables et leurs implications. Chaque atelier disposera de deux coordinateurs afin de garantir la qualité du débat.

5. CONCLUSIONS

66. Le travail de jeunesse, en comparaison avec l'éducation formelle et les services sociaux, est un secteur relativement petit mais non moins important. Il crée des expériences qui changent des vies grâce à des méthodes de travail non formelles. Le travail de jeunesse doit donc être reconnu au niveau politique, réglementé par des normes et introduit dans le parcours éducatif des jeunes.

67. Même si l'éducation formelle nécessite davantage de ressources, l'importance du travail de jeunesse, et l'apprentissage non formel et informel qu'il permet, pourrait être illustrée par la métaphore suivante : lorsque vous cuisinez un steak, la viande représente la plus grande part de votre budget. Vous dépenserez probablement aussi un peu d'argent, mais moins, dans des pommes de terre et des légumes. La somme dépensée pour le sel et le poivre sera presque négligeable. Cependant, vous ne vous passeriez pas de ces condiments, et vous ne compenseriez pas le manque de sel et de poivre en achetant plus de viande. Le travail de jeunesse est l'assaisonnement dans la vie de nombreux jeunes. Il leur apporte des connaissances, des compétences et des expériences essentielles à leur développement personnel et social et à la qualité de leur vie quotidienne.

68. Les pouvoirs locaux et régionaux doivent soutenir les jeunes afin qu'ils puissent jouir pleinement leur potentiel en tant que membres autonomes de la société, non seulement en leur fournissant des services mais aussi en coordonnant et cogérant des activités pertinentes au niveau local. Ils disposeront ainsi de tous les moyens nécessaires pour planifier leur avenir et exercer leur citoyenneté démocratique, favorisant ainsi à long terme une société plus démocratique, plus inclusive et plus consciente d'elle-même.

69. Les pouvoirs locaux et régionaux sont les premiers responsables de la bonne mise en œuvre du travail de jeunesse. Cette tâche doit être prise au sérieux et traitée avec précaution. Pour que le travail de jeunesse soit mené de manière effective et efficace, il convient d'accorder une attention particulière à la manière dont les ressources allouées sont utilisées, à la qualité de leur documentation et à la manière dont les procédures sont adaptées aux conditions de vie et de travail des jeunes.

70. Étant donné les différences dans les situations, les besoins, les centres d'intérêt, les idées, les expériences et les objectifs des jeunes, les pouvoirs locaux et régionaux doivent veiller à ce que les informations soient rassemblées et diffusées d'une manière qui permette aux jeunes citoyens de participer aux débats et à la prise de décision sur la base des mêmes connaissances, et de donner leur propre interprétation.

71. Cette collecte d'informations nécessite d'élaborer des indicateurs pertinents, suivis d'analyses concrètes, d'outils, du développement de la qualité et de l'adoption d'innovations. Toutes les parties prenantes doivent également engager des efforts communs et coopérer autour de ces objectifs.

72. Les rapporteurs appellent les collectivités locales et régionales à prendre l'initiative de développer des contacts avec les animateurs de jeunesse, les initiatives et les organisations de jeunesse sur leur territoire à cette fin, en allouant les ressources nécessaires.

73. Les collectivités locales et régionales devraient (si les questions de jeunesse relèvent de leurs compétences, ce qui n'est pas toujours le cas pour les autorités régionales) accorder une place suffisante au travail de jeunesse et investir des ressources suffisantes – tant sur le plan humain que financier - dans le travail de jeunesse, qu'il soit assuré par les autorités ou par des ONG. Elles devraient également assurer, dans la mesure du possible, une formation gratuite et largement disponible aux

animateurs de jeunesse (professionnels et bénévoles) afin de proposer un travail de jeunesse de qualité. Ils devraient être encouragés à demander le label de qualité du Conseil de l'Europe pour les centres locaux de jeunesse, à créer des centres s'il n'y en a pas, et à solliciter le Fonds européen pour la jeunesse pour le financement d'activités pilotes. Enfin ils devraient être invités à participer activement aux exercices de suivi quinquennaux de la CM/Rec(2017)4 (dont le prochain est prévu pour 2022).

74. Les rapporteurs invitent les Etats membres à fournir aux autorités locales et régionales le soutien nécessaire pour y parvenir, notamment en mettant en œuvre la Recommandation du CdE de 2017 (CM/Rec(2017)4, en la traduisant dans leurs langues (actuellement disponible en 20 langues) et en contribuant aux exercices de suivi quinquennaux.